

LE GRAND PERIGUEUX
1 bd Lakanal – BP 70171 – 24019 - PERIGUEUX

DELIBERATION DD138-2019

Nombre de membres du conseil	
en exercice	95
Présents	55
Votants	68
Pouvoirs	13

Date de convocation du Conseil du Grand Périgueux
le 22 novembre 2019

LE 28 novembre 2019, Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur AUZOU

OBJET : MODIFICATION D'UN REPRESENTANT TITULAIRE DU GRAND PERIGUEUX AU SEIN DU SYNDICAT MIXTE PERIGORD NUMERIQUE

M. Jacques AUZOU, Président
Christian LECOMTE, Secrétaire

PRESENTS :

Mmes GONTHIER, SALINIER, KERGOAT, BELOMBO, ROUFFINEAU, GATAULT, CHABREYROU, BORAS, DARTENCET, LABAILS, MONTEIL-MAYAUD, PERRAUD-DAUSSE, MOULENES, PAUL, DORET, SALOMON.

MM. BONNET, MOTTIER, CURNIL, SUBERBERE, PASSERIEUX, GARRIGUE, CHERON, TESTUT, DOBBELS, MARTINEAU, SCHRICKE, PROTANO, DENIS, GEOFFROY, LEGAY, MOTARD, MOISSAT, LACOSTE, PUYRIGAUD, CHASTENET, CIPIERRE, DUNOYER, KHAIRALLAH, MOSSION, ROUQUIE, GUILLEMET, VIROL, LARENAUDIE, COLLINET, BUFFIERE, RATIER, USCAIN, GENDRE, GEORGIADIS, LE ROUX, CACAN, MONTORIOL.

ABSENTS :

Mmes : BOUCAUD, PASQUET, DE PISHOF, CONTIE, FAURE, DATRIER, LEON, RAT, TOULAT, ROUX, DECABRAS.

MM. : BUISSON, LE MAO, BEYLOT, DESPALT, LARRE, BREAU, RAYNAUD, BERIT-DEBAT, ROUSSARIE, BELLEBNA, FRADON, MERILLOU, AUDI, BARBANCEY, COUDERC, GIRAUDEL, MACARY, LE VACON, TENAILLON, MALLET, TALLET, MATHIEU, RAUZET, REYNET, GRELLETY, LAROCHE, COLBAC, DUCENE, HERBRETEAU.

POUVOIRS :

M.ROUSSARIE	Pouvoir à	M.MARTINEAU	M.AUDI	Pouvoir à	M.AUZOU
Mme CONTIE	Pouvoir à	Mme ROUFFINEAU	M.TENAILLON	Pouvoir à	Mme PERRAUD DAUSSE
Mme LEON	Pouvoir à	Mme MAYAUD	Mme RAT	Pouvoir à	M.MOSSION
M. RAUZET	Pouvoir à	M.VIROL	Mme TOULAT	Pouvoir à	Mme BORAS
M.MATHIEU	Pouvoir à	M.LACOSTE	Mme FAURE	Pouvoir à	M.COURNIL
M.BUISSON	Pouvoir à	Mme CHABREYROU			
M.GIRAUDEL	Pouvoir à	M.BARBANCEY			
Mme ROUX	Pouvoir à	M.PROTANO			

**OBJET : MODIFICATION D'UN REPRESENTANT TITULAIRE DU GRAND PERIGUEUX
PERIGORD NUMERIQUE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le Grand Périgueux dispose de 2 sièges de titulaires et de 2 suppléants au sein du Syndicat Mixte Périgord Numérique.

Qu'il est proposé aujourd'hui suite à la démission de Monsieur LE PAPE de son mandat, de modifier la répartition de ces représentants en désignant Madame CHABREYROU pour remplacer ce départ.

Que les représentants du Grand Périgueux seraient donc :

Titulaires : Monsieur **COURNIL**, Madame **CHABREYROU**

Suppléants : Messieurs **LARENAUDIE**, et **TESTUT**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE :

- **Décide** de désigner comme représentants du Grand Périgueux au « Syndicat Mixte Périgord Numérique » les élus suivants :
- **Titulaires** : Monsieur COURNIL, madame CHABREYROU
- **Suppléants** : Messieurs LARENAUDIE, TESTUT

Adoptée à l'unanimité

Délibération publiée le	1 0 DEC. 2019	Pour extrait conforme	1 0 DEC. 2019
Délibération certifiée exécutoire à compter du	1 0 DEC. 2019	Périgueux, le	1 0 DEC. 2019

Le Président
Jacques AUZOU